

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18/09/2023

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	0

Date de la convocation :
12/09/2023

L'an deux mille vingt et trois, le dix huit septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Emmanuel TOURNEMIRE – Adjoint, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absent(es) excusé(es) : Josiane GRES, Jean-Philippe BEDEL, Marguerite DIEUDE.

Secrétaire de Séance : Vincent POURCEL.

Tarifs de la cantine et garderie

Trois élus, Mme Aurore FILHOL, M. Vincent POURCEL, M Samuel TOURNIER étant concernés par ce point n'ont pas pris part au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	1 Emmanuel TOURNEMIRE

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine et de la garderie, incluant une tarification sociale, qui ont été appliqués durant l'année scolaire 2022/2023.

Tarif cantine	Quotient familial
0.90 €	0 - 799
1.00€	800 – 1000
4.05 € pour les 2 premiers enfants	> à 1000
3.59 € à partir du 3 ^{ème} enfant	> à 1000

Le bilan annuel de la cantine fait ressortir :

Nombre de repas servis à la cantine : 7 949
dont 11 repas adulte
Montant des dépenses : 42 032.13
Montant des recettes : 31 788.59
Déficit de : 10 243.54

Le coût de revient du repas est donc de 5.29 €.

Tarifs garderie	Type de Garderie
1.75 €	½ journée (matin ou soir)
2.75 €	Journée (matin et soir)
10.50 €	Forfait semaine (4 jours matin et soir)

Le bilan annuel de la garderie fait ressortir :

Nombre de séances de garderie (1/2 journées) : 2 535
Montant des dépenses : 10 015.76
Montant des recettes : 4 052.50
Déficit de : 5 963.26

Le coût de revient d'une séance de garderie (1/2 journée) est donc de 3.95 €.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir les tarifs à l'identique pour la cantine ainsi que pour la garderie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>